

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE**

Madame le Maire

DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE

Je soussigné(e) Tremblay
Prénoms Germaine
Profession ou qualité vice présidente du twirling club
Domicile 3 chemin de la Rivierette
31290 Villefranche de Lauragais
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire
A Villefranche de Lauragais (place Gambetta)
Du 21 juin 2023 au 21 juin 2023
A l'occasion de (1) fête de la musique
(1) Indiquer le motif : folre, Signature
vente de charité, fête, etc...
Le 27/03/2023

Tremblay

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique
Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,
Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Twirling club Villefranchois est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et
temporaire de boissons de 3 catégorie
à Villefranche-de-Lauragais Du 21/06/2023 de 17 heures.
Au 22/06/2023 jusqu'à 2 heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 27/03/2023



